



## Longue maladie et congés payés

Par **sissouille**, le **02/04/2014** à **07:08**

Bonjour,

je suis en ALD pour un AVC depuis le 02.09.2011, et la sécu me coupe les IJ à partir du 07.04.2014.

J'ai donc rendez vous à la médecine du travail pour une visite de pré-reprise mais je ne suis pas en capacité de reprendre au même rythme qu'avant!

Cependant, avant mon AVC je n'avais pris que 3 semaines de congés payés, puis-je prendre les 2 semaines restantes à partir du 07.04 et de plus j'ai cumulé 3 mois de juin 2011 à août 2011, donc 7.5 jours aussi, puis-je les demander à mon patron?

Merci de me répondre très rapidement car la visite est à 14h15 et je vois mon patron juste après.

Cordialement,  
Sissouille

Par **P.M.**, le **02/04/2014** à **16:59**

Bonjour,

Pour que le Médecin du travail puisse vous déclarer inapte lors de la visite de pré-reprise, il faudrait en prévenir l'employeur préalablement s'il ne l'a pas été...

Les congés payés acquis et non pris au moment de l'arrêt ont dû être reportés et il faudrait voir avec l'employeur comment vous pourriez les prendre...